



Renforcement des cours

- Renforcement des savoirs de base (français, mathématiques, sciences, etc.).
- En Wallonie, apprentissage d'une première langue moderne dès la 3^e primaire, comme c'était déjà le cas à Bruxelles et dans les communes à facilités, et apprentissage d'une deuxième langue moderne dès la 2^e secondaire.
- Augmentation des heures d'éducation physique et à la santé dès la 5^e primaire.

Généraliser de nouvelles matières ou démarches qui n'étaient pas abordées de façon systématique dans toutes les écoles jusqu'ici

- Éveil aux langues de la 1^{re} maternelle à la 2^e primaire.
- Formation manuelle, technique, technologique et numérique.
- Parcours d'éducation culturelle et artistique.
- Formation économique et sociale.
- Langues anciennes pour tous en 2^e et 3^e secondaire.
- Travail sur l'orientation et la découverte du monde professionnel.
- Valorisation de compétences transversales telles que la créativité et l'esprit d'entreprendre.



Votre enfant entre en 1^{re}, 2^e, 3^e ou 4^e primaire ?

Découvrez son parcours au sein du tronc commun !



Ce dépliant existe
dans d'autres langues.
English, Nederlands, Deutsch,
العربية, Polski, Türkçe.

Editeur responsable : Quentin David
Administrateur général de l'Enseignement F.
avenue du Port 16, 1050 Bruxelles



Le **tronc commun**, c'est un parcours d'apprentissage commun à tous les élèves, de la 1^{re} maternelle à la 3^e secondaire qui vise à :

- Offrir les mêmes chances de réussite à tous en proposant de nouveaux outils pour permettre aux équipes éducatives de mieux suivre le rythme de progression de chaque élève.
- Moderniser les contenus d'apprentissage en connectant les référentiels de compétences aux enjeux contemporains et en renforçant les exigences.
- Diversifier les expériences et découvertes des élèves dans l'optique d'en faire des citoyens émancipés et de faciliter leurs futurs choix d'orientation.

3 LEVIERS POUR SOUTENIR LA RÉUSSITE

1. **Différenciation et accompagnement personnalisé pour tous les élèves**

La présence d'un deuxième enseignant en classe pendant 2 à 4 périodes par semaine permet de mieux répondre aux besoins et aux difficultés des élèves en offrant un accompagnement personnalisé à chacun et chacun d'entre eux – soutien, consolidation ou dépassement des apprentissages.

2. **Processus de suivi et accompagnement spécifique pour les élèves en difficulté**

Un suivi immédiat est prévu pour les élèves dont les difficultés persistent, à travers un soutien personnalisé et ajusté régulièrement à partir d'évaluations formatives.

3. **Dossier d'accompagnement de l'élève (DACCE)**

Cet outil accompagne votre enfant tout au long de son parcours scolaire, même en cas de changement d'école. En cas de difficultés d'apprentissage persistantes, le DACCE favorise le dialogue entre les parents et les équipes éducatives.

Il sera accessible en ligne sur monespace.fw-b.be ; une copie papier peut également être obtenue auprès de la direction de l'école ou du centre PMS.

Le DACCE sera également l'outil de la nouvelle procédure de maintien des élèves, à propos de laquelle des informations détaillées sont disponibles via le lien suivant :



www.enseignement.be/maintien

